



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

## COVID-19

### **La MRC du Granit annonce un moratoire complet sur les prêts aux entreprises**

**Lac-Mégantic, le 18 mars 2020** – Les mesures entourant la pandémie du COVID-19 (coronavirus) affectant grandement les entreprises, la MRC du Granit souhaite soutenir celles-ci en offrant un moratoire de trois mois aux 44 entreprises bénéficiaires d'une convention de prêts dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

Les entreprises supportées par le FLI opèrent dans différents secteurs d'activité économique, mais surtout dans les secteurs des services et du commerce. Les effets des mesures gouvernementales affectant déjà grandement leurs opérations, le moratoire annoncé aujourd'hui permettra certainement de diminuer l'inquiétude vécue en cette période difficile.

Les entreprises impliquées ont été contactées par un membre de l'équipe de la Société de développement économique du Granit (SDEG), mandataire de l'entente, pour transmettre l'information aux bénéficiaires du programme d'aide. La MRC et la SDEG demeurent préoccupés et rendent disponibles ses conseillers et agents pour accompagner rapidement les entrepreneurs dans leurs besoins.

Nul doute que dans le contexte actuel, l'engagement de la population envers les commerces locaux et l'achat local prend tout son sens et fait partie des efforts afin de permettre une sortie de crise rapide et efficace.

- 30 -

**Contact :**

Véronique Lachance  
Agente aux communications  
MRC du Granit

☎ 819 583-0181, poste 117

✉ [vlachance@mrcgranit.qc.ca](mailto:vlachance@mrcgranit.qc.ca)